

CASNAV

DEC Missions transversales

Référence n° DEC-ID

Affaire suivie par :

CASNAV : 05 55 11 40 20

DEC : 05 55 11 41 27

Mél : dec-autresexams@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 18 novembre 2022

la Rectrice de l'académie de Limoges

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Diplôme d'Études en Langue Française Scolaire – Inscription à la session 2023

Référence :

Le Diplôme d'Études en Langue Française (DELF) s'adresse à des élèves non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire.

Pour la session 2023, les élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés dans votre établissement, ont la possibilité de présenter les niveaux **A1, A2 et B1**.

1/ Calendrier de la session 2023

Inscriptions	du lundi 16 janvier au mardi 31 janvier 2023
Date limite du retour du fichier excel à l'adresse dec-autresexams@ac-limoges.fr Un seul envoi de tableau sera accepté	Mardi 31 janvier 2023
Date limite du retour des bulletins d'inscription et pièces justificatives par voie postale	Vendredi 3 février 2023 (au plus tard)
Date des épreuves écrites	Mardi 16 mai 2023 matin
Date des épreuves orales (en fonction des effectifs)	Niveaux A1, A2 et B1 : Mardi 16 mai 2023 après-midi Mercredi 17 mai 2023 matin

2/ Compétences attendues

Les 3 niveaux du DELF organisés dans l'académie de Limoges évaluent quatre compétences : compréhension et production orales ; compréhension et production des écrits.

Quel que soit le niveau présenté, il est indispensable que les candidats soient lecteurs et scripteurs.

Niveau A1 (Débutant) :

À l'oral, l'élève est capable de comprendre des documents très simples et d'établir des interactions en conversant sur des sujets familiers.

À l'écrit, il est capable de répondre à un questionnaire. En production, il doit compléter un formulaire et rédiger un message simple de 40 à 50 mots.

Tous les documents sont en rapport avec la vie quotidienne.

Pour ce niveau, il est nécessaire que l'élève soit lecteur.

Niveau A2 (Intermédiaire) :

À l'oral, l'élève est capable de comprendre des situations diversifiées, de participer à un dialogue.

À l'écrit, il est capable de répondre à des questions sur des documents fonctionnels et authentiques (recette, mode d'emploi, plan...). En production, dans un premier exercice, il doit décrire et raconter au passé une expérience personnelle et, dans un second exercice, il doit être capable de répondre à un message pour remercier, s'excuser, proposer, etc. Chacun des deux messages produits doit compter 60 à 80 mots.

Niveau B1 (Indépendant) :

L'élève est capable de comprendre des documents oraux complexes et de développer un point de vue à l'oral. A l'écrit, il sait dégager des informations d'un texte, analyser le contenu d'un document, et produire un texte argumentatif de 180 mots sur un thème général.

L'inscription au DELF n'est pas systématique, elle présuppose un positionnement pour déterminer le niveau A1, A2 et B1 ainsi qu'une préparation régulière aux différents attendus des sujets, tant à l'oral qu'à l'écrit.

En application du décret n° 2020-1196 du 29 septembre 2020 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi de langue française, **toute note inférieure à 5/25 est éliminatoire**. Le seuil de réussite du DELF A1, A2 et B1 est de 50/100.

Vous trouverez des exemples de sujets sur le site de France Education International (FEI) : <https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-junior-scolaire>.

3/ Conditions d'inscription

Les élèves allophones nouvellement arrivés en France inscrits dans le système scolaire depuis moins de 4 ans et bénéficiant d'un enseignement de français langue étrangère ou seconde peuvent se présenter aux examens du DELF.

L'élève ne doit pas être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire.

Une seule inscription par session est possible.

4/ Modalités d'inscription

✓ **le fichier excel** – récapitulant les inscriptions des élèves de votre établissement – sera à renseigner et à transmettre par courrier électronique (dec-autresexams@ac-limoges.fr), le "type", le nom et la ville de l'établissement devront figurer dans l'intitulé du sujet du message électronique. Il convient de le compléter par niveau puis par ordre alphabétique.

✓ **le bulletin d'inscription** est à compléter, dater et signer par le candidat (et par son représentant légal s'il est mineur), par le référént pédagogique et par le chef d'établissement.

Il doit être accompagné de la copie d'un justificatif d'identité du candidat (carte d'identité, passeport, titre de séjour, extrait d'acte de naissance...).

Les bulletins seront à renvoyer par l'établissement, classés par niveau (A1, A2 et B1) puis par ordre alphabétique.

J'attire votre attention sur la nécessité de **vérifier la concordance entre l'état civil indiqué sur le bulletin d'inscription et celui mentionné sur la pièce d'identité.**

Information relative au numéro de candidat : lors de la 1^{ère} inscription d'un candidat au DELF, un numéro lui est attribué. Il conservera cette immatriculation tout au long de son cursus DELF/DALF.

Ainsi, **si le candidat a déjà passé le DELF, il faut impérativement indiquer le numéro qui lui a été délivré précédemment** (dans la rubrique réservée à cette information).

Recherche d'un numéro d'inscription : il figure sur l'attestation de réussite et le diplôme du candidat. Si le candidat ne peut vous communiquer ce numéro, au moment de l'inscription, il pourra être demandé au Bureau DELF/DALF du FEI (delfdafl@ciep.fr).

5 / Centres d'épreuves départementaux

Épreuves écrites

- ✓ Corrèze : Collège Maurice Rollinat – Brive et EREA - Meymac
- ✓ Creuse : Collège Martin Nadaud - Guéret
- ✓ Haute-Vienne : Collège Pierre Donzelot - Limoges

Épreuves orales

- ✓ Corrèze : Collège Maurice Rollinat – Brive et EREA - Meymac
- ✓ Creuse : Collège Martin Nadaud - Guéret
- ✓ Haute-Vienne : Collège Pierre Donzelot - Limoges

6/ Sujets

Les sujets vous seront adressés ultérieurement par le bureau de la DEC3.

Les centres des épreuves recevront une clé USB pour les niveaux A1, A2 et B1.

Il appartient **au chef d'établissement** de vérifier, dès réception, la bonne ouverture des fichiers présents sur la clé USB avant les épreuves et d'avertir le bureau des sujets (sujets.dec3@ac-limoges.fr) en cas de problème.

7/ Accueil des candidats

Il appartient à l'établissement qui inscrit les élèves de se rapprocher des services d'intendance du centre d'examen afin de régler les modalités de restauration.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dossier.

*Pour la Rectrice et par délégation,
La Responsable de la division
des examens et concours,*



Marylène Valageas

Vos interlocuteurs

⇒ <u>Pédagogie</u> Casnav : Coordinatrice académique ce.casnav@ac-limoges.fr 05 55 11 40 20 / 07 78 10 39 91	⇒ <u>Organisation administrative</u> Division des examens et concours dec-autresexams@ac-limoges.fr 05 55 11 41 27
--	--

copie : Mme la Coordinatrice du CASNAV

pièces jointes :

Fichier excel de recensement des inscriptions

3 bulletins d'inscription au Delf scolaire (A1, A2 et B1)